

MAIRIE DE SAULZAIS LE POTIER		PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres :	13	L'an deux mil dix-sept, le 10 avril, à 19 heures 15, le conseil municipal convoqué par lettre, s'est réuni à Saulzais le Potier, sous la présidence de monsieur CARDONEL Gérard, Maire de Saulzais le Potier.
Présents	12	
Pouvoir :	1	
Absents :	1	

Membres du conseil municipal présents :

CARDONEL Gérard, ACCOLAS Didier, AUDOUSSET Pierrette, CHIROL Nadine, DELAGE Bruno, DELAHAYES Jean-Marc, DOLLET Jean-Jacques, ESMOINGT Guy, FENECK Françoise, GAMBADE Karine, DAUMIN Olivier, SZABO Bernard.

Excusée ayant donné procuration : Mme VAUR Nadine, procuration à Mme AUDOUSSET Pierrette.

GAMBADE Karine est nommée secrétaire de séance.

Gérard CARDONEL donne lecture du compte rendu du 27 mars 2017. Ce dernier est approuvé par le Conseil Municipal.

Le Maire prend la parole afin de présenter l'ordre du jour.

2017322 – Commune de Saulzais le Potier– Compte de Gestion 2016

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la parfaite régularité des opérations effectuées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017323 – Commune de SAULZAIS LE POTIER – Compte administratif 2016

Mr Didier ACCOLAS, 1er adjoint au Maire, présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2016.

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 419 042.57 €
- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 499 609.84 €
- Report en section de fonctionnement de l'exercice 2015 en recette de 72 460.78 €

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 107 949.90 €
- Les recettes d'investissement s'élèvent à : 118 370.64 €
- Report en section d'investissement de l'exercice 2015 en dépense de 69 213.40 €

Monsieur le Maire ne participant pas au vote et se retirant de la salle, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le compte administratif de la commune.

2017324 – Commune de SAULZAIS LE POTIER – Affectation des résultats

Arrivée de M. Guy ESMOINGT.

Mr le Maire présente l'affectation des résultats pour le budget de la commune.

- Le résultat de clôture de fonctionnement au 31 décembre 2016 comprend le résultat de fonctionnement reporté de 2015 et le résultat de l'année 2016. Il s'élève à un montant de 153 028.05 €.
- Le solde d'exécution de la section d'investissement est négatif et s'élève à - 58 855.66 €. Ce montant sera affecté au D001 en dépenses d'investissement du budget primitif 2017.
- Il y a des restes à réaliser en dépense pour un montant de 26 487.00 € pour cette année.
- Le besoin de financement à affecter en réserve au compte 1068 (recettes d'investissement du budget primitif 2017) s'élève donc à 85 342.66 €. Ce montant est à déduire du résultat de clôture de fonctionnement.
- L'affectation pour excédent de fonctionnement au R002 est donc de : 153 028.05 € - 85342.66 € soit un montant de 67 685.39 €.

Ligne de trésorerie

Devis en cours.

2017327 – Assainissement – Compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la parfaite régularité des opérations effectuées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017328– Assainissement – Compte administratif 2016

Mr Didier ACCOLAS, 1er adjoint au Maire, présente le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2016.

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 16 932.14 €
- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 15 425.65 €
- Report en section de fonctionnement de l'exercice 2015 en recette de 40 615.81 €

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 9 894.41 €
- Les recettes d'investissement s'élèvent à : 15 474.16 €
- Report en section d'investissement de l'exercice 2015 en dépense de 22 558.81 €

Monsieur le Maire ne participant pas au vote et se retirant de la salle, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le compte administratif du budget « assainissement ».

2017329– Assainissement – Affectation des résultats

Mr le Maire présente l'affectation des résultats pour le budget de la commune.

- Le résultat de clôture de fonctionnement au 31 décembre 2016 comprend le résultat de fonctionnement reporté de 2015 et le résultat de l'année 2016. Il s'élève à un montant de 39 109.32 €.
- Le solde d'exécution de la section d'investissement est positif et s'élève à 28 138.56 €. Ce montant sera affecté au R001 en recette d'investissement du budget primitif 2017.
- Il n'y a pas de restes à réaliser en dépense et recette pour cette année.
- L'affectation pour excédent de fonctionnement au R002 est donc de : 39 109.32 €.

	DEPENSE	RECETTE	SOLDE
Résultat reporté 2015		40 615,81 €	
Exercice 2016	16 932,14 €	15 425,65 €	
Solde FONCTIONNEMENT	16 932,14 €	56 041,46 €	39 109,32 €
Résultat reporté 2015		22 558,81 €	
Exercice 2016	9 894,41 €	15 474,16 €	
Solde INVESTISSEMENT	9 894,41 €	38 032,97 €	28 138,56 €
<i>Reste à réaliser</i>	0,00 €		
<i>Besoin de financement en investissement</i>			
Écritures à reporter sur le budget 2017	Recette d'investissement	R001	28 138,56 €
	Recette d'investissement	1068	
	Recette de fonctionnement	R002	39 109,32 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal valide l'affectation des résultats.

2017330 – Budget primitif 2017

Mr le Maire présente le budget primitif pour l'exercice 2017 du budget « assainissement ». Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 54 659.32 €
- Section d'investissement : 48 447.88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte le budget primitif 2017 du budget « Assainissement ».

2017331 – Réhabilitation de la mairie et de l'Agence Postale Communale : avenant n°2

Monsieur le maire présente les devis pour la démolition du bâtiment dans la cour de la mairie et des prestations supplémentaires :

- Démolition de bâtiment : 9 767.25 € HT (soit 11 720.70 €TTC)
- Prestations supplémentaires Lot 1 Gros œuvre – réseaux –enduits extérieurs : 1 640.42 € HT (1 968.50 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, valide les devis et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants.

2017332 – Réfection du parvis de l'église – Mise en accessibilité

Monsieur le maire présente le devis pour la réfection du parvis de l'église avec la création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite pour un montant de 7 949.00 € HT (soit 9 538.80 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, valide les devis.

2017333 – Réfection du parvis de l'église – Mise en accessibilité Demande de subvention DETR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de retenir le plan de financement suivant pour la mise aux normes et l'accessibilité de l'église:

Travaux HT:	7 949.00 €
FINANCEMENT :	
Subvention DETR soit 40 %	: 3 179.60 €
Apport communal soit 60 %	: 4 769.40 €
Total financement HT	: 7 949.00 €

Il autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches de demande de subventions.

Pompe de la Fontaine – Place du Marché

Monsieur le maire présente le devis pour la remise en fonctionnement de la pompe de la fontaine de pour un montant de 273 € HT – prix sans la main d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, valide les devis.

2017334 – Passage Temps Complet –Secrétariat de mairie

Monsieur le Maire précise que le poste de secrétariat de mairie pourra être pourvu à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 22 mai 2017.

Les horaires de la mairie seront donc modifiés :

Lundi : 09h-12h / 14h-17h

Mardi: 09h-12h / 14h-17h

Mercredi : 09h-12h

Jeudi : 09h-12h / 14h-17h

Vendredi : 09h-12h / 14h-17h

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal est favorable à la création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe à raison de 35 heures hebdomadaires.

Questions diverses

- Le poste de remplacement pour effectuer l'accueil de l'agence postale communale sera pourvu à compter du 01 mai 2017 dans le cadre d'un CAE/CUI pour une durée de 6 mois.
- Commission Voirie : mercredi 19 avril 2017 à 18h30.
- Téléphonie : problème au « Grand Bord » : en cours de résolution.
- Chalets : l'aspect extérieur des chalets s'est dégradé. Des renseignements vont être demandés auprès du constructeur et le cas échéant, des devis.
- SICTOM : Des problèmes de ramassage des bennes à verre ont été signalés. Le problème est en cours de résolution.

La séance est levée à 21h45.